



Cagnotte, le 28 avril 2021

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Madame la Préfète des Landes
24 rue Victor Hugo 40021 Mont
de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : risque avéré de pollution de milieux naturels protégés

Madame la Préfète,

Par courrier du 2 octobre 2020 dont ci-joint copie, nous avons attiré votre attention sur des activités agricoles problématiques à Messanges : deux centres équestres qui ne semblent pas respecter la réglementation encadrant ce genre d'établissement.

N'ayant pas reçu votre réponse à ce jour, nous complétons votre information avec la photo du document ci-après. Il révèle une canalisation d'environ dix centimètres de diamètre conduisant des effluents depuis les équipements de la « SCI Ferme de La Prade » (située sur les parcelles AH-258, 259, 261, 262, 264, 265, 267, 268, 313, 316) dans un ruisseau qui se jette à l'Ouest dans celui de La Prade protégé « Natura 2000 ».

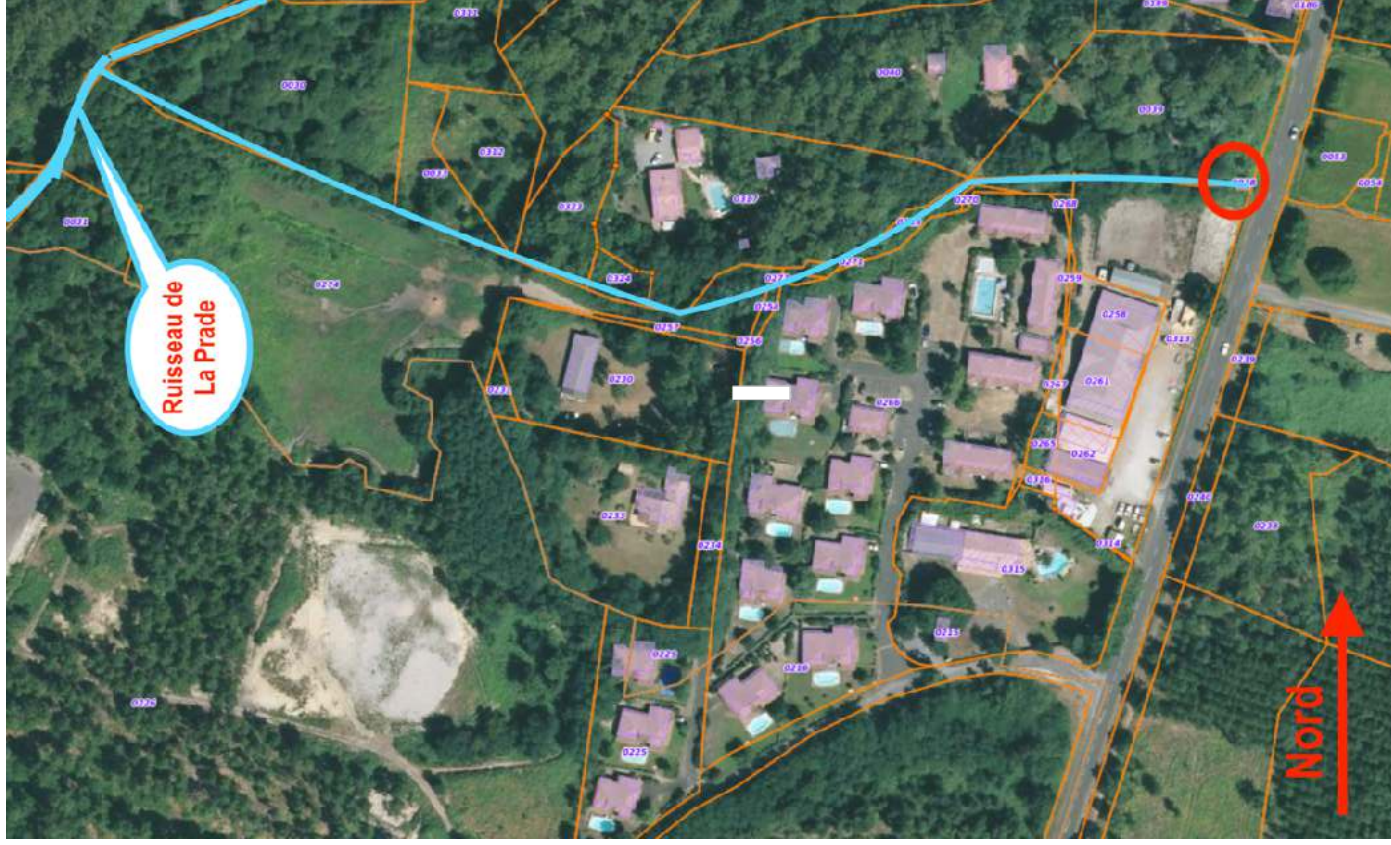
Il ne semble pas que toutes les précautions utiles soient prises pour éviter que les eaux superficielles soient polluées, par l'application des articles 153, 154, 155, 156 et 159 du Règlement Sanitaire Départemental du 25 janvier 1985.

J'ai donc l'honneur de vous prier à nouveau de solliciter les agents compétents pour constater toutes les infractions des deux établissements signalés et faire en sorte que leurs PV soient transmis au Procureur de la République. Conscient que les situations que nous venons d'exposer sont régularisables, nous vous prions d'intervenir pour que ces établissements soient mis en conformité.

En vous remerciant pour le traitement de ce dossier, je vous prie d'agréer,
Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Le président : Georges Cingal

**Photo prise en hiver (25 février).
La végétation du printemps masque le tuyau**





Cagnotte le 2 octobre 2020

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Madame la Préfète des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : activité litigieuse

Madame la Préfète,

Notre attention a été attirée sur des activités agricoles problématiques à Messanges : ces deux centres équestres ne semblent pas respecter la réglementation qui encadre ce genre d'établissement.

Le premier, « Centre équestre du Vieux Port », situé sur la parcelle AO-3, se trouve à moins de 50 m du Courant de Messanges (Cf plan **PJ 1**).

Le second « SCI Ferme de La Prade », situé sur des parcelles AH-258, 259, 261, 262, 264, 265, 267, 268, 313, 316, est proche d'un ruisseau qui se jette dans celui de La Prade (Cf plan **PJ 2**).

Sauf erreur de notre part, le centre du Vieux Port situé sur la parcelle AO-3 a été édifié illégalement ; on ne trouve trace d'aucun permis de construire.

Ensuite ces deux centres équestres ne respectent pas les articles 153, 154, 155, 156 et 159 du Règlement Sanitaire Départemental du 25 janvier 1985, puisque des effluents issus de leurs activités illicites se retrouvent dans le milieu naturel, pourtant sensible. Normalement toutes les précautions utiles doivent être prises pour éviter que les eaux superficielles soient polluées.

Alors que la commune de Messanges est située dans une zone "sensible à l'eutrophisation" (extrait du diagnostic environnemental pour le PLU en **PJ 3**), et que ces centres équestres sont situés respectivement près du courant de Messanges et du ruisseau de La Prade, leurs activités illicites induisent une pollution de la nappe phréatique et du courant ou ruisseau proche.

J'ai l'honneur de vous prier de solliciter les agents compétents pour constater toutes les infractions et faire en sorte que leurs PV soient transmis au Procureur de la République. Conscient que les situations que nous venons d'exposer sont régularisables, nous vous prions d'intervenir pour que ces établissements soient mis en conformité.

En vous remerciant pour le traitement de ce dossier, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr



PJ 3 Extrait diagnostic environnemental du PLU

L'état écologique des cours d'eau est dégradé et mérite une reconquête dans le cadre de l'objectif réglementaire de bon état fixé qui devait être atteint dès 2015.

Tableau 7 : Objectifs attribués aux masses d'eau souterraines présentes sur le territoire de Messanges
(source : Agence de l'eau Adour Garonne)

Masses d'eau	Etat actuel*			Objectif global	Objectif quantitatif	Objectif chimique
	Etat quantitatif	Etat chimique	Pressions fortes recensées Eléments déclassant			
FRFG045 : Sables plio-quadernaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde	Bon	Bon	Prélèvements d'eau : pression non significative	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFG070 : Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	Bon	Bon	Prélèvements d'eau : pression significative	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFG080 : Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif	Bon	Bon	Prélèvements d'eau : pression non significative	Bon état en 2027	Bon état en 2027	Bon état en 2015
FRFG082 : sables calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif du Sud du bassin aquitain	Bon	Bon	Prélèvements d'eau : pression significative	Bon état en 2015	Bon état en 2015	Bon état en 2015
FRFG084 : Grés, calcaires et sables de l'Hévétien (miocène) captif	Bon	Bon	Prélèvements d'eau : pression significative	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFG91 : calcaires de la base du crétacé supérieur captif du Sud du bassin aquitain	Bon	Bon	Prélèvements d'eau : pression significative	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFG105 : Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	Bon	Bon	Prélèvements d'eau : pression non significative	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015

L'état des masses d'eau souterraines est bon et doit d'être préservé.



La commune de Messanges est classée en zone sensible à l'eutrophisation sur 100 % de sa surface. En revanche, elle n'est pas classée en zone vulnérable (nitrates) ou en zone de répartition des eaux (ZRE ; secteurs caractérisés par une insuffisance des ressources par rapport aux besoins où des mesures spécifiques s'appliquent).